

Rapport du jury du concours interne de Technicien en gestion administrative de classe
normale
Session 2021

Le contexte :

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée les 26 et 27 mai 2021 et l'épreuves d'admission du 21 au 23 juin 2021.

Le jury était composé de dix-huit personnes et son importance était due au nombre d'affectataires concernés par le concours, fruit de la mutualisation de trois académies, Bordeaux, Toulouse et Montpellier.

Voici dans le détail les postes qui étaient ouverts :

- 10 postes pour l'académie de Bordeaux
- 5 postes pour l'académie de Toulouse
- 3 postes pour l'académie de Montpellier

L'épreuve d'admissibilité :

Après étude par le service des concours, 318 dossiers ont été jugés recevables avec dans le détail :

- 111 dossiers pour l'académie de Bordeaux
- 102 dossiers pour l'académie de Toulouse
- 105 dossiers pour l'académie de Montpellier

Les dossiers sont examinés par académie et la sélectivité est ainsi plus ou moins forte selon le ratio nombre de dossiers/nombre de postes offerts.

Une grille de notation avait été mise à la disposition des membres du jury, celle-ci avait été au préalable discutée lors de la réunion de préparation.

Cette grille avait pour but de mettre en avant les candidats qui occupaient des fonctions au niveau d'exigence proche du corps des techniciens mais également la diversité de leurs parcours, la technicité et compétences développées mais aussi la forme du dossier (orthographe, qualités rédactionnelles et de synthèse) et enfin leur capacité de projection sur des fonctions supérieures.

La qualité des dossiers a été très hétérogène avec un niveau décevant dans l'ensemble. La principale difficulté des candidats a été de prendre de la hauteur sur leurs fonctions car certains



dossiers étaient trop descriptifs, sans faire ressortir les compétences développées. Il est donc préconisé que les candidats suivent dans leur établissement d'origine, lorsque c'est possible, des préparations à la rédaction du rapport d'activité qui constitue le cœur de l'évaluation. De plus, il serait préférable que les candidats fournissent des organigrammes où il est facile de les situer ce qui rendrait la lecture des dossiers plus aisée.

Enfin le candidat doit garder à l'esprit que les dossiers sont examinés au regard de la fiche REFERENS afin de se rapprocher au maximum des exigences du jury.

L'épreuve d'admission :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, 88 candidats ont été retenus pour l'épreuve d'admission avec dans le détail :

- 42 candidats pour l'académie de Bordeaux
- 15 candidats pour l'académie de Montpellier
- 31 candidats pour l'académie de Toulouse

Suite à 6 désistements, voici le nombre réel de candidats présents à l'épreuve d'admission :

- 39 candidats pour l'académie de Bordeaux
- 15 candidats pour l'académie de Montpellier
- 28 candidats pour l'académie de Toulouse

Le jury de 18 personnes était réparti en trois sous-jurys de six personnes.

Cette composition a essayé d'éviter au maximum aux membres des sous-jurys d'auditionner des candidats de leur académie d'origine.

Des consignes de bienveillance envers les candidats ont été apportées lors de la réunion de préparation afin que ceux-ci soient dans les meilleures conditions quant à leurs relations avec le jury (et notamment afin sur le fait de rassurer le candidat sur le nombre important de personnes qui composaient les sous jurys).

Une grille de notation spécifique avait été proposée et discutée en amont de l'épreuve.

L'architecture des questions posées se décomposait de la manière suivante :

- Questions en rapport avec les éléments énoncés dans la présentation du candidat
- Questions sur l'environnement proche
- Questions d'ordre plus générales : fonctionnement des université, actualités liées à l'enseignement supérieur
- Mises en situation
- Projection sur le poste, projet professionnel



Il a été fait le constat que les candidats étaient dans l'ensemble préparés à cet exercice et notamment sur la partie « présentation » même s'il est regrettable qu'il y ait parfois un certain manque de naturel dans la mesure où de nombreux candidats apprennent de façon automatique celle-ci. Ainsi, certains ont été un peu déstabilisés quand ils ont perdu le fil de leur présentation. La grande majorité des candidats a respecté le temps imparti.

Concernant les questions, le jury a été parfois un peu déçu par le niveau général car des différences ont été constatées entre les éléments portés sur le dossier et la réalité en recoupant avec les questions posées. Certains candidats accordent une importance plus importante à certaines tâches alors que dans les faits, leur intervention s'avère plus minimaliste. Cependant la majorité des candidats maîtrise assez bien leur environnement immédiat de travail. Cela s'avère un peu plus approximatif sur les questions d'ordre plus générale sur l'université ou sur les questions d'actualité telle que la loi de programmation de la recherche.

Le jury conseille donc aux candidats de se préparer bien en amont de l'épreuve d'admission en faisant une veille dynamique des sites ministériels afin d'avoir en tête l'esprit général des réformes.

Fait à Pessac, le 17/09/2021

Le président du jury
Anthony BARBET